

Espace mobile de santé

Nous expérimentons, avec nos partenaires, la mise en place d'un dispositif de santé pour faciliter l'accès à la prévention et aux soins des personnes en situation de précarité et de vulnérabilité dans les territoires de la Communauté de communes du Jovinien (CCJ), de la Communauté de communes de l'Agglomération Migennoise (CCAM) et la Communauté de communes du Serein et Armance.

Qu'est-ce que l'Espace mobile de santé ?

L'Espace mobile de santé est un dispositif itinérant permettant aux personnes en situation de précarité et éloignées du système de santé de vérifier leurs droits de santé, de réaliser un bilan de santé et de bénéficier d'une consultation médicale. Il leur permet également d'échanger avec des professionnels de la prévention sur des questions de santé telles que les addictions, la vaccination, le sommeil, la nutrition, la parentalité, l'image de soi, la vie affective et sexuelle, l'hygiène bucco-dentaire et corporelle, le diabète, le dépistage des cancers, ...

L'accès à l'Espace mobile de santé est gratuit sur prescription et se fait auprès d'un travailleur social du CCAS ou de l'UTS de Joigny-Migennes (CD 89), dans la limite de 10 personnes maximum.

Quel est le public concerné par l'Espace mobile de santé ?

Les bénéficiaires de ce dispositif itinérant doivent répondre à un ou plusieurs des critères suivants :

- Présenter des difficultés sociales : isolement social et familial ;
- Se trouver en situation de précarité financière ;
- Être éloigné géographiquement des services de santé ;
- Être accueilli en hébergement d'urgence ou temporaire (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation, CHRS, CADA) ;
- Rencontrer des difficultés à bénéficier d'une consultation médicale auprès d'un médecin traitant.

Les bénéficiaires peuvent répondre à un ou plusieurs de ces critères et doivent relever du régime général. Les personnes relevant du régime agricole pourront bénéficier du dispositif « Instant santé » porté par la MSA Bourgogne-Franche-Comté.

Le choix a été fait d'orienter vers les lieux dédiés de l'EMS principalement les personnes relevant du régime général ne pouvant pas se rendre au Centre d'Examen de santé d'Auxerre du fait de la mobilité, de l'éloignement géographique, ...

Et concrètement, comment ça se passe ?

Sur chacun des 3 territoires (sous forme de rotation mensuelle, en commençant par Joigny), l'Espace mobile de santé s'implante sur deux demi-journées, organisées à 15 jours d'intervalle.

- **Première demi-journée : l'accès aux bilans de santé**
Une équipe du centre d'examen de santé reçoit les personnes pour réaliser un bilan de santé, faire des rappels de vaccins, ...

- **Deuxième demi-journée : la consultation médicale**

Un médecin généraliste (vacataire du centre d'examens de santé) reçoit les bénéficiaires pour un examen médical d'une durée d'environ 30 minutes.

La consultation est gratuite. Le suivi de la prise en charge est assuré par un dossier médical et une fiche de liaison médicale qui est remis par le médecin à l'issue de la consultation.

- **Sur les deux demi-journées : un espace prévention et promotion de la santé**

2 opérateurs de prévention sous la coordination de Promotion Santé Bourgogne-Franche-Comté animent cet espace autour des thématiques suivantes : addictions, vaccination, sommeil, nutrition, parentalité, l'image de soi, vie affective et sexuelle, l'hygiène buccodentaire et corporelle, le diabète, le dépistage des cancers, ...

Les travailleurs sociaux, les médiateurs de quartier et les bénévoles des banques alimentaires, ... sont nos relais de proximité pour informer les personnes concernées du passage de l'Espace mobile de santé.

Au total, 3 installations sont prévues par territoire, en 2024 :

<u>Première installation</u>	<u>Deuxième installation</u>	<u>Troisième installation</u>
<ul style="list-style-type: none"> - Joigny (au CCAS) : 12 et 26 mars 2024 - Migennes (à la MSP) : 9 et 30 avril 2024 - Saint-Florentin (au CCAS) : 14 et 28 mai 2024 	<ul style="list-style-type: none"> - Joigny (au CCAS) : 11 et 25 juin 2024 - Migennes (à la MSP) : 2 et 16 juillet 2024. Possibilité d'adosser la journée prévention organisée par la MSP - Saint-Florentin (CCAS ou Maison France services) : 3 et 17 septembre 2024 	<ul style="list-style-type: none"> - Joigny (au CCAS) : 24 septembre et 8 octobre 2024 - Migennes (à la MSP) : 26 novembre et 10 décembre 2024 - Saint-Florentin : 3 et 17 décembre 2024
<p>Horaires : 8h30 à 15h (présence des opérateurs de prévention de 9h à 12h) Inscription obligatoire et renseignements auprès de : CCAS de Joigny : ccas@ville-joigny.fr – Tél : 03 86 92 48 28 CCAS de Migennes : ccas@ville-migennes.fr – Tél : 03 86 92 90 89 CCAS de Saint-Florentin : ccas@ville-saintflorentin.fr – Tél : 03 86 35 38 44 UTS du Jovinien : Tél : 03 86 92 08 30 UTS du Migennois : Tel : 03 86 92 08 00 uts-jovinien-migennois@yonne.fr</p>		

L'Espace mobile de santé (EMS) trouve son origine dans le Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale (PPLPIS). Il s'inscrit dans le déploiement du parcours précarité du Projet régional de santé Bourgogne-Franche-Comté.

Ce dispositif est porté par la Préfecture de l'Yonne, le Conseil départemental de l'Yonne, l'Agence régionale de santé Bourgogne-Franche-Comté, la Caisse primaire d'Assurance maladie de l'Yonne, les CCAS de Joigny, Migennes et Saint Florentin, l'UTS de Joigny-Migennes, la Maison de santé du Migennois et Promotion Santé Bourgogne-Franche-Comté.